



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/280

Du 04 août 2022

Attribution du marché relatif à l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour les écoles élémentaires de la ville de Ris-Orangis (91130) – Marché 2022-23

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 3° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées de services spécifiques et services sociaux,

VU l'article R2162-4 du code de la commande publique relatif aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une mise en concurrence pour l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour les écoles élémentaires, le marché actuel étant échu,

CONSIDERANT que le marché est décomposé en 3 lots:

- Lot n°1 : séjours montagne : *Séjours montagne* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°2 : milieu marin : *Séjours montagne ski* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat
- Lot n°3 : culturel et sportif : *Séjours culturels et sportifs* - montant maximum 225 000,00 € HT sur la durée du contrat

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE et au BOAMP le 17 mai 2022,

CONSIDERANT qu'une seule entreprise a présenté une offre dans le délai imparti à savoir au plus tard le 1^{er} juillet 2022 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société CAP MONDE SAS a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour chacun des trois lots en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2022-23 :

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à l'organisation de classes de découverte à thèmes spécifiques pour les écoles élémentaires avec la société CAP MONDE SAS, dont le siège social se situe 11 quai Conti – 78430 LOUVECIENNES.

ARTICLE 2 : ARRETE les montants du marché comme suit :

- Lot n°1 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en matinée - montant maximum 20.000 € HT par an
- Lot n°2 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en après-midi - montant maximum 40.000 € HT par an
- Lot n°3 : Prestations d'animation d'ateliers sociolinguistiques en soirée - montant maximum 30.000 € HT par an

ARTICLE 3 : ARRETE la durée du marché à 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible deux fois par période d'une année.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera affichée à la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services